



Chères directrices, chers directeurs,

Le DASEN d'Ille-et-Vilaine, vous convie à une réunion d'une heure, le jeudi 21 novembre, le mardi 26 novembre ou le jeudi 28 novembre sur l'école inclusive.

Cette réunion est une invitation, même si les frais de déplacement vous seront remboursés.

A l'heure où les responsabilités et les tâches liées à la direction d'école ne cessent de s'alourdir, à l'heure où il devient difficile de répondre à tout, à l'heure où des collègues en charge de direction craquent sous la pression, ce qui les amène parfois à commettre des gestes mettant en danger gravement leur propre santé, il est possible de dire STOP à la surcharge de travail.

L'intersyndicale SE-UNSA 35, SNUDI-FO 35, SUD Education 35, vous rappelle que vous n'êtes pas tenus de vous déplacer puisqu'il s'agit d'une invitation. A l'heure où nos salaires sont gelés, il s'agit d'une heure de travail offerte à l'employeur sans compter que pour certain.es d'entre vous le temps de déplacement dépassera le temps de réunion.

Nous invitons les directeurs et directrices qui le souhaitent à se rapprocher d'un syndicat afin de préparer au mieux la liste de cas concrets ou questions sur lesquelles vous souhaitez obtenir des réponses de l'institution. La pratique nous montre que l'administration entend probablement utiliser ces réunions pour vous donner de nouvelles tâches (formation à remplir les GEVASCO, répartition au sein de l'école de la sous-dotation en moyens humains non conforme aux notifications de la MDPH) et aucunement pour entendre les difficultés remontées du terrain.

Nos organisations syndicales s'engagent à porter la voix des personnels lors des prochaines réunions que nous aurons avec le directeur académique.